



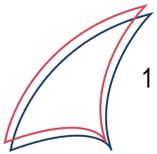
Club Nautique
de la
Marine
à Toulon

TOULON PROVENCE

Regatta
2025

22-25 MAY 2025

*56^{ème} Coupe de France du Yacht Club de France des 12 mJI
56th Yacht club de France French Cup 12mJI
Circuit européen Action4Europe des 2.4 mR*



AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

Avenant 2 / Amendment 2

AUTORITE ORGANISATRICE : Le Club Nautique de la Marine de Toulon vous invite à participer à la Toulon Provence Regatta.

<https://toulonprovenceregatta.fr>

PREAMBULE		PREAMBLE :
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.		The notation [NP] in a rule means that a boat cannot protest another boat for breaking this rule. This modifies RRS 60.1(a). The notation [DP] in a rule means that the French Sailing Federation (FFVoile) reminds us that sporting events are, above all, a place to exchange and share, open and accessible to all.
ABREVIATIONS		ABREVIATIONS
AO : Autorité Organisatrice AC : Avis de Course DP : Code de conduite IC : Instructions de Course NP : No Protest RCV : Règles de Course à la Voile		OA : Organizing Authority NOR : Notice of race DP : Code of conduct SI : Sailing Instructions NP : No Protest
PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES		PREVENTION OF VIOLENCE AND INCIVILITY
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es		The French Sailing Federation (FFVoile) reminds us that sporting events are, above all, a place to exchange and share, open and accessible to all. As such, competitors and their accompanying persons are requested to always behave courteously and respectfully, both on land and on water, regardless of the other participants' origin, gender, or sexual orientation.
RÈGLES :	1	RULES
La régata sera régie par : - En cas de conflit entre les langues, le texte français prévaudra. - Les règles telles que définies dans les RCV 2025- 2028 - Les règles de jauge concernées - Les prescriptions et règlements de la FFV - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]		The regatta will be governed by: -In case of conflict between languages, the French text shall prevail. -The rules as defined in the RRS 2025-2028. -The applicable class rules. -The prescriptions and regulations of the FFV. -The national prescriptions translated into English for non-French-speaking competitors [see Appendix Prescriptions].

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

SECURITE ET EQUIPEMENT :	2	SAFETY AND EQUIPMENT
<p>Autorisation de ne conserver à bord que les voiles utilisées pour les courses du jour. Les voiles supplémentaires doivent être stockées à proximité immédiate de la place à quai du bateau ou dans la zone de stockage indiquée par l'organisateur.</p> <p>Les bateaux doivent embarquer les équipements de sécurité conformément aux règles de navigation à moins de 6 nautique d'un abri. Cette règle ne s'applique pas aux voiliers de la classe 2.4mR.</p> <p>Cas particulier des 2.4mR : Règles complémentaires de sécurité et équipement pour la classe 2.4mR qui naviguera en catégorie basique à moins de deux miles d'un abri Chaque bateau sera équipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une pompe à main • d'un bout de remorquage flottant de plus de 9 mètres de longueur et de plus de 5 mm de diamètre <p>Chaque concurrent devra porter un gilet de sauvetage assurant le retournement, adapté à sa taille, d'un niveau de performance de 100 Newtons (NF EN ISO 12402-4) et muni d'un dispositif lumineux étanche ayant une autonomie d'au moins six heures (Cyalume, lampe flash, etc.) Application des règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes en situation de handicap, conformément aux dispositions de l'Art A-322-3-4 du code du sport.</p> <p>Un des bateaux de sécurité présent sur le rond de régates des 2.4mR sera équipé d'une pompe électrique (mise à disposition par la classe 2.4mR).</p>	<p>2.1</p>	<p>Only sails used during the day's races may be kept on board. Extra sails must be stored near the boat's berth or in a designated storage area. Boats must carry safety equipment compliant with navigation within 6 miles of shelter. This rule does not apply to the 2.4mR class.</p> <p>Specific Case of 2.4mR Class: Additional safety and equipment rules for the 2.4mR class, which will compete in the category D and within two miles of a shelter. Each boat must be equipped with:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A hand pump • A towing line of more than 9 meters in length and over 5 mm in diameter <p>Each competitor must wear a life jacket that ensures rollover, properly sized, with a performance level of 100 Newtons (NF EN ISO 12402-4), and equipped with a waterproof light with at least six hours of autonomy (e.g. Cyalume, flash lamp, etc.). The FFVoile safety rules for disabled participants, in accordance with Article A-322-3-4 of the Sports Code, apply.</p> <p>One of the safety boats on the 2.4mR race course will be equipped with an electric pump (provided by the 2.4mR class).</p>
MESURES	3	MEASUREMENT
<p>Tous les voiliers doivent détenir, ou avoir détenu, un certificat de jauge valide approuvé par leur classe. Si le bateau ne possède pas de certificat valide, le certificat le plus récent ne doit pas être antérieur au 1er juin 2020.</p>		<p>All yachts must hold or have held a valid measurement certificate approved by their class. If a valid certificate is not available, the most recent certificate must not predate June 1 2020.</p>
PUBLICITE	4	ADVERTISING
<p>En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents devront notamment arborer les pavillons publicitaires du ou des partenaires des organisateurs avant et après chaque course, une fois amarrés au port.</p>		<p>Under World Sailing Regulation 20 (Advertising Code), modified by FFVoile's advertising regulations, boats may be required to display advertising chosen and supplied by the organizing authority. Competitors must display advertising flags for the organizers' partners before and after each race while moored.</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

ADMISSIBILITE	5	ELIGIBILITY
<p>La participation à la « Toulon Provence Regatta 2025 » est ouverte aux bateaux jaugés dans les classes métriques et universelles ou aux Yachts Classiques Remarquables (avec ou sans certificat de jauge). Les propriétaires de Yachts Classiques Remarquables auront la possibilité de faire partager la beauté de leur bateau auprès du grand public, en transmettant son histoire et ses anecdotes tout en naviguant la journée sur des parcours côtiers en temps réel avec d'autres unités. Pour être en adéquation avec notre événement, celui-ci devra, en tant que yacht classique, prétendre à être remarquable. Suivant ces critères et le nombre de candidats, nous risquons de refuser des inscriptions.</p>	5.1	<p>The <i>Toulon Provence Regatta 2025</i> is open to boats rated in the following categories: Participation in the "Toulon Provence Regatta 2025" is open to boats rated under the Metric and Universal rules, as well as Remarkable Classic Yachts (with or without a rating certificate). Owners of Remarkable Classic Yachts will have the opportunity to share the beauty of their vessel with the public by recounting its history and anecdotes while sailing in real-time on coastal courses alongside other yachts. To align with the spirit of our event, each classic yacht must qualify as remarkable. Based on these criteria and the number of applicants, we may have to decline some entries.</p>
<p>Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une licence FFVoile « compétition » valide - L'autorisation de port de publicité si nécessaire - Le certificat de jauge en cours de validité - Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale avec désignation du responsable légal. 	5.2	<p>Requirements for French competitors at registration:</p> <ul style="list-style-type: none"> - A valid French Sailing Federation "competition" license. - Advertising permit, if applicable. - Current measurement certificate. - For minors: parental consent and designation of a legal guardian.
<p>Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing - justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle ou temporaire. - une autorisation parentale pour les mineurs. 	5.3	<p>Requirements for foreign competitors:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proof of membership in a national authority affiliated with World Sailing. - Proof of valid liability insurance with a minimum coverage of €2 million. Otherwise, each crew member must obtain a temporary or annual FFVoile license. - Parental consent for minors.
INSCRIPTION EN LIGNE ET FRAIS DE PARTICIPATION :	6	ONLINE REGISTRATION AND PARTICIPATION FEES
<p>Les dossiers d'inscription complets (certificat de jauge, licences, liste d'équipage et règlement) devront parvenir à l'organisation, avant le 25 avril 2025, par inscription en ligne sur le site : INSCRIPTION ICI sous NVI (lien internet vers le site d'inscription) Cas particulier des 2.4 mR : Les bateaux participant au Circuit Action4Europe 2.4 doivent s'inscrire sous NVI en choisissant « Circuit Action4Europe 2.4». Cas particulier des 12MJI : Les bateaux participant à la 56^{ème} Coupe de France doivent s'inscrire sous NVI en choisissant « Coupe de France 12MJI ». Les frais d'inscription sont définis comme suit :</p>		<p>A complete registration file (measurement certificate, licenses, crew list, and payment) must be submitted to the organizer before April 25 2025, via the event's online portal link : REGISTER HERE under NVI (link to the registration site)</p> <p>Special case for the 2.4 mR: Boats participating in the European Championship must register with NVI by choosing "European Championship 2.4 mR".</p> <p>Special case for the 12MJI: Boats participating in the 56th Coupe de France must register in NVI by choosing "Coupe de France 12MJI".</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Classe 2.4mR</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription : incluant pour le skipper uniquement : les petits déjeuners (22 au 25/05), la soirée d'accueil (jeudi 22/11), la soirée de gala (vendredi 23/05) et la soirée des équipages (samedi 24/05). Réalisées par le personnel habilité du club, les opérations de mise à l'eau/à terre et de mâtage/démâtage sont prévues sur le site du CNMT (plan en annexe) : mise à l'eau et mâtage : mercredi 21 après-midi et jeudi 22 journée (horaires à préciser ultérieurement) mise à terre et démâtage : dimanche 25 dans un créneau de 6 heures après le retour de la dernière régata, lundi 26 jusqu'à 12h00. <p>Les remorques ou les camions pourront être stockés sur des parkings du CNMT.</p> <p>Autres classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription : incluant pour les membres d'équipages les petits déjeuners (22 au 25/05), la soirée d'accueil (jeudi 22/11), la soirée des équipages (samedi 24/05) et une invitation pour une à deux personnes (suivant nombre de bateaux inscrits au total) à la soirée de gala du vendredi 23/05. Frais de mise à l'eau ou de mise à terre, mâtage/démâtage : non inclus (possibilité sur demande avant le 30 avril 2025, par mail à l'adresse info@12medevents.fr) Les remorques ou les camions sont à stocker sur des parkings qui seront précisés par l'organisateur. 		<p>The registration fees are as follows:</p> <p>Class 2.4mR Class</p> <ul style="list-style-type: none"> Registration fee: includes breakfast for skippers only (from May 22 to 25), the Welcome Evening (Thursday, May 22), Gala evening (Friday, May 23), and crew evening (Saturday, May 24). Launch and rigging services are scheduled at the CNMT site (see attached map): Launch and rigging: Wednesday, May 21 afternoon and Thursday, May 22 all day (times to be confirmed later) Haul-out and de-rigging: Sunday, May 25 (within a 6-hour window after return of last race) and Monday, May 26 until 12:00 PM. <p>Trailers and trucks may be stored in designated CNMT parking areas.</p> <p>Other Classes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Registration fee includes breakfast for members (from May 22 to 25), the Welcome Evening (Thursday, May 22), the crew evening (Saturday, May 24) and 1 or 2 invitations for the gala evening depending on total number of registrations (Friday, May 23). Launch or haul-out fee, rigging or de-rigging fee: not included (possibility on request by email info@12medevents.fr, no later than April, 30) Trailers and trucks must be parked in parking areas designated by the organizer. 																												
DROITS A PAYER	7	ENTRÉE FEES																												
<p>Les droits à payer sont de :</p> <table border="1" data-bbox="315 1182 987 1516"> <thead> <tr> <th>Longueur /Length Min-Max</th> <th>Droits d'entrée/Entry Fee</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Yachts < 4,99m LHT/LOA</td> <td>95 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts >23 m LHT/LOA</td> <td>400 €</td> </tr> <tr> <td>Semi-rigide / tender</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Équipier complémentaire</td> <td>50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Longueur /Length Min-Max	Droits d'entrée/Entry Fee	Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €	Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €	Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €	Yachts >23 m LHT/LOA	400 €	Semi-rigide / tender	200 €	Équipier complémentaire	50 €	7.1	<p>Entry Fees are:</p> <table border="1" data-bbox="1290 1182 1962 1516"> <thead> <tr> <th>Longueur /Length Min-Max</th> <th>Droits d'entrée/Entry Fee</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Yachts < 4,99m LHT/LOA</td> <td>95 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>Yachts >23 m LHT/LOA</td> <td>400 €</td> </tr> <tr> <td>Semi-rigid/ Tender</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Extra crew</td> <td>50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Longueur /Length Min-Max	Droits d'entrée/Entry Fee	Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €	Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €	Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €	Yachts >23 m LHT/LOA	400 €	Semi-rigid/ Tender	200 €	Extra crew	50 €
Longueur /Length Min-Max	Droits d'entrée/Entry Fee																													
Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €																													
Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €																													
Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €																													
Yachts >23 m LHT/LOA	400 €																													
Semi-rigide / tender	200 €																													
Équipier complémentaire	50 €																													
Longueur /Length Min-Max	Droits d'entrée/Entry Fee																													
Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €																													
Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €																													
Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €																													
Yachts >23 m LHT/LOA	400 €																													
Semi-rigid/ Tender	200 €																													
Extra crew	50 €																													

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Il faut ajouter à cela une participation obligatoire de 50 € par équipier.</p> <p>Les « social events » sont réservés aux équipiers inscrits au départ sous NVI. S'il y a du turnover, il faudra payer des droits d'« équipier complémentaire » (défraiement des polos, etc...).</p> <p>Système de tracking en temps réel : Une caution de 250 euros (par chèque, espèce ou carte bancaire) sera demandée à l'inscription pour chaque voilier. Les balises seront récupérées au retour à quai à l'issue de la dernière manche du dimanche, et les cautions seront restituées. Toutes inscriptions au-delà du 25 avril 2025 donnera lieu à une majoration de 15% des frais de participation. L'annulation d'une inscription après le 25 avril 2025 entraînera la retenue d'une somme de 250 € pour frais de dossier.</p>		7.2	<p>In addition, there will be a mandatory contribution of €50 per crew member.</p> <p>Social events are reserved for crew members registered at the start under NVI. If there is crew rotation, an "additional crew member" fee will need to be paid (to cover costs such as polo shirts, etc.).</p> <p>Real-Time Tracking System: A deposit of €250 (by check, cash, or credit card) will be required for each boat upon registration. The trackers will be retrieved at the end of the last race on Sunday, and the deposits will be refunded. Any registrations received after April 25, 2025, will be subject to a 15% surcharge on participation fees. Cancellations after April 25, 2025, will incur a €250 administrative fee.</p>	
PROGRAMME		8	SCHEDULE	
Mercredi 21 mai 13h-17h	Ouverture de la chaîne des inscriptions	8.1	Wednesday 21 May 1 p.m.–5 p.m.	Registration desk open.
Judi 22 mai 8h-17h 11h 18h	Ouverture de la chaîne des inscriptions Manches d'entraînements en rade des Vignettes Soirée d'ouverture (Carré du Port)		Thursday 22 May 8 a.m. - 5 p.m. 11 a.m. 6 p.m.	Registration continues Training races in the Rade des Vignettes Welcome evening (Carré du port)
Vendredi 23 mai 9 h30 11h 19h	Briefing skipper Mise a disposition Soirée de Gala		Friday May 23 9:30 a.m. 11 a.m. 7 p.m.	Skippers' briefing, First warning signal Gala evening
Samedi 24 mai 9h30 11h 19h	Briefing skipper Mise à disposition Soirée des équipages		Saturday 24 May 9:30 a.m. 11 a.m. 7 p.m.	Skippers' briefing First warning signal Skippers evening
Dimanche 25 mai 8h30 10h 15h30	Briefing skipper Mise à disposition Remise des prix et cocktail de clôture		Sunday 25 May 8:30 a.m. 10 a.m. 3:30 p.m.	Skippers' briefing First warning signal, Prize-giving ceremony followed by cocktail
Le dimanche 25 mai 2025	Aucun signal d'avertissement ne pourra être envoyé après 13h30.		Sunday May 25	no warning signal after 1:30 p.m.

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Toutes les activités à terre sont gratuites et chaque bateau sera dans l'obligation d'être ouvert au public (uniquement le pont) pendant au moins une heure chaque soir (ces visites seront organisées en avance. Une procédure de visite sera établie en amont pour chaque bateau). Chaque propriétaire devra produire un résumé de l'histoire de son voilier. Celui-ci sera affiché par nos soins devant chaque bateau. Nota : selon l'engagement des partenaires, certaines manifestations et activités peuvent être modifiées.</p>	8.2	<p>Social events are free, and all boats must be open to the public (only the deck) for at least 1 hour every evening. Visits will be organized in advance and a visit procedure will be put in place for each boat). Each owner will provide a short history of his boat in order for the organizer to post it at the stern of the boat. Nota : depending on the commitment of the partners, some social events may be modified</p>
INSTRUCTIONS DE COURSE :	9	SAILING INSTRUCTIONS
<p>Les instructions de course seront remises aux concurrents, uniquement par voie dématérialisées après validation des dossiers d'inscriptions au plus tard le jeudi 22 mai 2025.</p>		<p>Sailing instructions will be provided only in digital format upon registration validation, no later than May 22 2025.</p>
PARCOURS :	10	COURSES
<p>Seuls les bateaux jaugés (à jour de leur certificat de jauge et de leur cotisation de classe s'il y a) effectueront des parcours construits (banane) ou des parcours côtiers, selon leur choix (sauf Coupe de France et circuit Action4Europe). Les bateaux non jaugés et les Yachts Classiques Remarquables feront obligatoirement des parcours côtiers. Ces parcours seront définis en annexe des Instructions de Course.</p>		<p>Only rated boats (with a valid rating certificate and up-to-date class membership, if applicable) will achieve either windward-leeward or coastal courses, according to their choice (except Coupe de France and Action4Europe circuit). Non-rated boats and Remarkable Classic Yachts will exclusively sail coastal courses. These courses will be detailed in the Sailing Instructions annex.</p>
SYSTÈME DE PÉNALITÉ :	11	PENALTY SYSTEM
<p>La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.</p>		<p>RRS 44.1 is modified: the two-turn penalty is replaced by a one-turn penalty.</p>
CLASSEMENT :	12	SCORING
<p>Le système de calcul sera : Temps réel. Le score d'un bateau sera établi sur un système de point. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable si 4 courses ou plus ont été validées. L'épreuve sera validée à partir de 2 courses.</p>	12.1	<p>Real-time scoring will apply. A boat's score will exclude its worst performance if four or more races are completed. At least two races are required for the event to be valid.</p>
<p>Des regroupements de classe se feront si le nombre de participants est inférieure à 3 bateaux. 3 courses sont programmées pour chaque journée de course. Le Comité de course se réserve le droit de programmer une course supplémentaire si les conditions météorologiques le permettent.</p>	12.2	<p>If the number of participants in each class is less than 3, some classes will be mixed. 3 races are scheduled per day, with the Race Committee's option of an additional race weather conditions permitting.</p>
CHEF DE BORD :	13	SKIPPER
<p>Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre. Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne. <i>Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son</i></p>		<p>The skipper is responsible for the crew both onshore and at sea. French law designates the skipper as the ship's captain, with full responsibility for the vessel and crew. <i>Reminder of French law: "The Captain is the ship's master under maritime law. He has full responsibility for the vessel and its crew. He ensures that the ship and all required equipment is in good condition,</i></p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

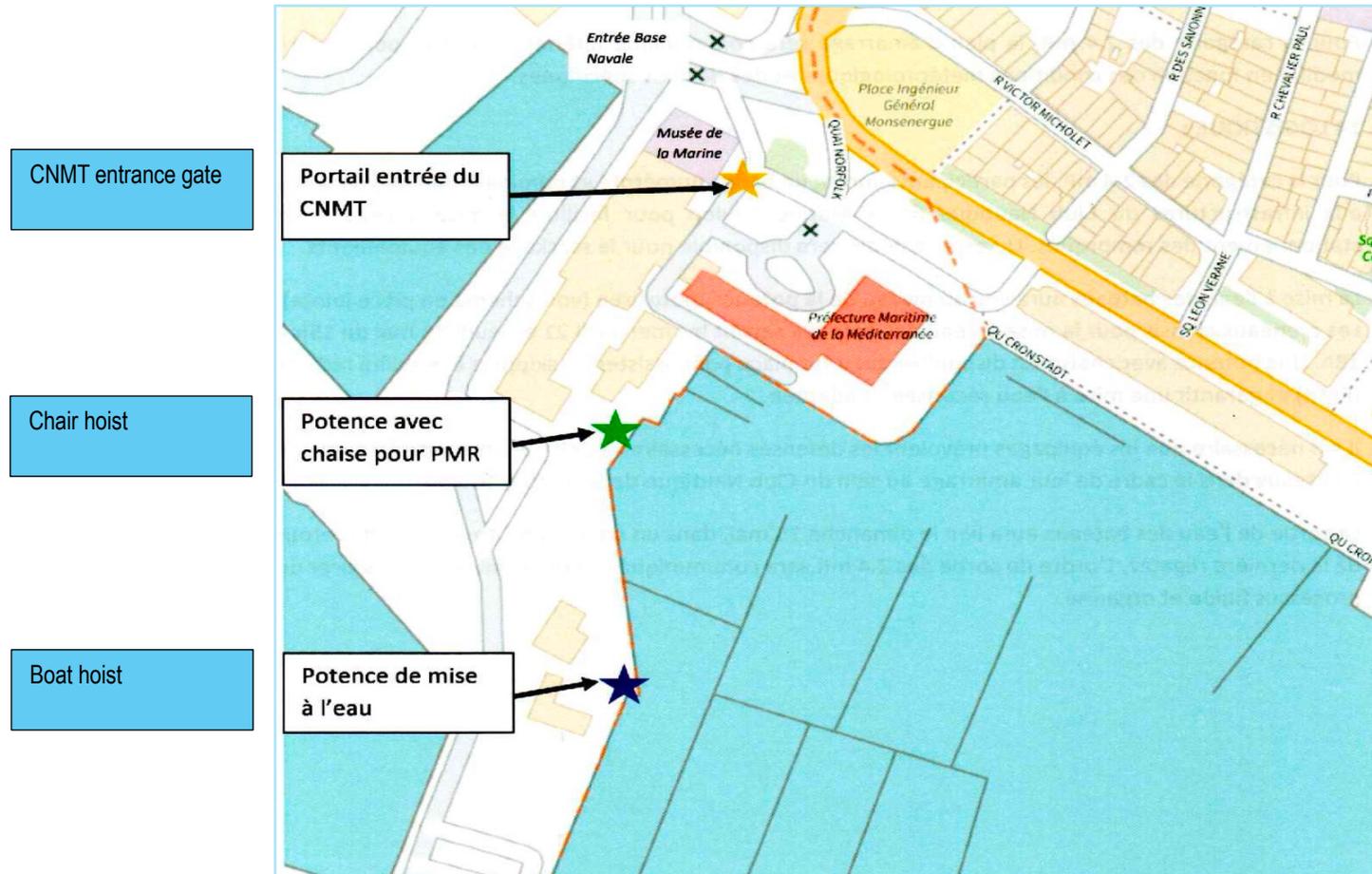
<p><i>équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »</i></p>		<p><i>and that the crew has the necessary knowledge and ability to maneuver and operate it. It is his duty to refrain from departing or to seek shelter if circumstances are such that they could endanger the ship and its crew."</i></p>
<p>DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :</p>	<p>14</p>	<p>DISCLAIMER OF LIABILITY</p>
<p>Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. La RCV 3 stipule : « <i>La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.</i> » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.</p>		<p>Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. The decision to participate in a race or to remain in the race is their own responsibility. The organizing authority will not accept any liability for material damage, injury, or death in connection with the regatta, whether before, during, or after the event. RVC 3 states: "The decision of a boat to participate in a race or to remain in the race is solely its responsibility." By participating in this event, each competitor accepts and acknowledges that sailing is a potentially dangerous activity with inherent risks. These risks include strong winds, rough seas, sudden changes in weather conditions, equipment failure, errors in boat handling, poor navigation by other boats, loss of balance on an unstable surface, and fatigue, which can increase the risk of injury. The risk of material and/or bodily harm is therefore inherent in the sport of sailing.</p>
<p>LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :</p>	<p>15</p>	<p>HAUL-OUT RESTRICTIONS</p>
<p>[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. Cette règle ne concerne pas la classe 2.4mR.</p>		<p>[DP] [NP] Boats must not be hauled out during the regatta without prior written approval, except for the 2.4mR class.</p>
<p>PLACES DE PORT :</p>	<p>16</p>	<p>BERTHING</p>
<p>Pour les bateaux participant à l'épreuve, les redevances d'amarrage dans le port de Toulon du 20 mai 8h au 26 mai 2025 12h sont comprises dans les frais de participation. [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Toulon. Les bateaux annonceront leur date et horaire prévus d'arrivée ainsi que la présence d'un bateau accompagnateur avant le 25 avril 2025 à l'adresse regatta@toulonprovenceregatta.fr . rester en dehors de ces dates sont priés d'en faire la demande le plus rapidement possible par mail au ddtm-toulonport@var.gouv.fr et vieilledarse@maribaytoulon.com, copie à l'organisation pour permettre le suivi du dossier regatta@toulonprovenceregatta.fr .</p>		<p>Berthing fees in Toulon harbor from May 20, 8 a.m., to May 26, 12 p.m., are included in the entry fees. Boats must notify the organizers of arrival times and support boats by April 25, 2025 at regatta@toulonprovenceregatta.fr . Boats who have accompanying vessels and or wish to arrive out of the event dates must send a request asap to ddtm-toulonport@var.gouv.fr and vieilledarse@maribaytoulon.com, cc: regatta@toulonprovenceregatta.fr</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

LOGISTIQUE ET HEBERGEMENTS	17	LOGISTICS
<p>Une liste d'hébergement est proposée sur notre site internet (Notice of accommodation)</p> <p>Logistique : Cas particulier des voiliers 2.4 mR : Les participants en classe 2.4 mR auront un badge numéroté et personnel pour l'accès aux infrastructures du CNMT pour faciliter la mise à l'eau et le stationnement des remorques. Un espace dédié sera mis à leur disposition pour le stockage des équipements. Il est nécessaire que les équipages prévoient des défenses permettant une éventuelle mise à couple dans le cadre de leur amarrage au sein du CNMT. Une potence avec chaise est disponible sur place au CNMT pour assister les skippers à mobilité réduite, garantissant ainsi un embarquement/débarquement sécurisé et adapté (voir plan en annexe).</p>		<p>A list of accommodation is proposed on our web site. (Notice of accommodation)</p> <p>Logistics: Specific Case for 2.4mR Class Boats: Participants in the 2.4mR class will be given a numbered personal badge to access CNMT facilities, facilitating boat launch and trailer parking. A dedicated space will be provided for equipment storage. It is necessary for crews to bring fenders for potential side-by-side docking at CNMT. A hoist with a chair is available at CNMT to assist skippers with reduced mobility, ensuring safe and adapted embarkation/disembarkation (see attached map).</p>
COMMUNICATIONS RADIO DP – NP :	18	COMMUNICATTIONS RADIO DP - NP
<p>A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.</p>		<p>Except in emergencies, boats must not transmit or receive any private data while racing.</p>
DROITS À L'IMAGE :	19	IMAGE AND DATA RIGHTS
<p>Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@12medevents.fr</p>		<p>By participating in this competition, the competitor and their legal representative's consent to and authorize the organizing authority to use and store their personal data free of charge. This data may be published. In accordance with the General Data Protection Regulation (GDPR), any competitor who has provided personal data can exercise their right to access their data, have it rectified, and, depending on the circumstances, request its deletion, limitation, or opposition by contacting info@12medevents.fr</p>
<p>Informations complémentaires Club Nautique de la marine de Toulon Quai de la consigne 83000 Toulon Mail : info@12medevents.fr</p>		<p>For further information please contact: Club Nautique de la marine de Toulon Quai de la consigne 83000 Toulon Mail : info@12medevents.fr</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

Annexe : plan CNMT pour les voiliers de la classe 2.4mR/
CNMT 2.4mR map



AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

TOULON PROVENCE

Regatta
2025



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE


LE DÉPARTEMENT



22-25
MAI
2025



MUSÉE
NATIONAL
DE LA MARINE

 **VEOLIA**



 **maribay**
TOULON PLAISANCE

MED
EVENTS

Club Nautique
Marine
Toulon

www.ToulonProvenceRegatta.fr



Club Nautique
de la
Marine
à
Toulon

TOULON PROVENCE

Regatta
2025

22-25 MAY 2025

56^{ème} Coupe de France du Yacht Club de France pour les 12 mJ
56th Yacht club de France French Cup 12mJ

Régate Internationale de Toulon des 2.4 mR
2.4mR Toulon International Regatta

INSTRUCTIONS DE COURSE / SAILING INSTRUCTIONS

La TOULON PROVENCE REGATTA se tiendra à Toulon – France du 22 au 25 mai 2025, et sera organisée par le Club Nautique de la Marine de Toulon.

The TOULON PROVENCE REGATTA will be held from 22-25 May 2025, in Toulon - France, organized by the Club Nautique de la Marine in Toulon.

AUTORITE ORGANISATRICE : Club Nautique de la Marine de Toulon, Base Navale de Toulon, 83000 Toulon – France

ORGANISING AUTHORITY : Club Nautique de la Marine de Toulon, Base Navale de Toulon, 83000 Toulon – France

<p><u>ABREVIATIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o AO : Autorité Organisatrice o AC : Avis de Course o DP : Pénalité discrétionnaire o IC : Instructions de Course o NP : No Protest o RCV : Règles de Course à la Voile 	<p><u>ABBREVIATIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o DP : Discretionary Penalty o NOR: Notice of Race o NP : No Protest o OA: Organizing Authority o RRS: Racing Rules of Sailing o SI: Sailing Instructions
--	---

INSTRUCTIONS DE COURSE 12/05/2025 version		SAILING INSTRUCTIONS 17/02/2025 version
REGLES	1	RULES
La régata sera régie par		<i>The regatta will be governed by</i>
Les règles, telles que définies dans les Règles de Course à la Voile	1.2	<i>the rules as defined in the Racing Rules of Sailing.</i>
Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.	1.2	<i>National authority prescriptions in English for foreign competitors, in appendix « Prescriptions »</i>
Les règlements fédéraux.	1.3	<i>The federal rules.</i>
Tout autre document applicable.	1.4	<i>All other applicable documents.</i>
En cas de traduction de ces I.C, le texte français prévaudra.	1.5	<i>If there is a conflict between languages the French text will take preference.</i>

<p>Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent (e)s et accompagnateurs, de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »</p> <p>Le respect du balisage de plage et/ou du balisage cardinal est laissé à l'entière responsabilité des concurrents. Aucune demande de réparation ne sera acceptée à la suite du non-respect de ces balisages en cas d'avarie au bateau d'un concurrent. Ceci modifie la RCV 61.1</p>	1.6	<p><i>Sports events are first and foremost a place for everyone to share and exchange ideas. As such, competitors and accompanying adults are asked to behave courteously and respectfully in all circumstances, both on land and on the water regardless of the origin, gender or sexual orientation of other participants or sexual orientation of other participants or accompanying persons. A competitor or accompanying person who does not respect these principles maybe penalised in accordance with RRS 2 or 69.</i></p> <p><i>It is up to the competitors to comply with the beach marks and/or the cardinal marks. Boats shall not lodge a request for redress for damage in case of non-observance of these beach mark. This modifies RRS 61.1</i></p>
<p>MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</p>	2	<p>CHANGES IN SAILING INSTRUCTIONS</p>
<p>Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.</p>	2.1	<p><i>Any changes to the SI-will be posted at the latest 2 hours before the warning signal on the day it will take effect. If the schedule of the races is changed it shall be specified in a notice posted by 8:00 pm on the day before it will take effect.</i></p>
<p>COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS</p>	3	<p>NOTICES TO COMPETITORS</p>
<p>Les avis aux concurrents seront affichés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le tableau officiel d'informations situé : au carré du port • Sur le groupe whatsapp. • Sur le site internet : <u>Présentation Twelve Med Events (toulonprovenceregatta.fr)</u> <p>1</p> <p>« 2.4 MR TOULON PROVENCE REGATTA SKIPPERS »</p> <p><u>https://chat.whatsapp.com/DjWxGtgkWXZB4KLwhZMtny</u></p>	3.1	<p><i>Notices to competitors will be posted on :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>the official notice board located: Carré du Port</i> • <i>the whatsapp group.</i> • <i>Website : <u>Présentation Twelve Med Events (toulonprovenceregatta.fr)</u></i> <p>2</p> <p>12MJI AND OTHERS</p> <p>« TPR SKIPPERS /OWNERS 2025 (12 ET AUTRES) »</p> <p><u>https://chat.whatsapp.com/FAPMDVpjzy5IfHzYOkw2Ub</u></p>

 <p>2.4 mR Toulon Provence Regatta skippers Groupe WhatsApp</p> <p>Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.</p>		 <p>TPR skippers/owners 2025 Groupe WhatsApp</p> <p>Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.</p>
<p>Le PC course est situé dans les locaux du CLJ – anse Tabarly au Mourillon. Joignable au : 06-64-82-26-14 (ligne d’urgence)</p>	3.2	<p><i>Race office is located at Anse Tabarly in the Mourillon, Toulon. Contact: 06-64-82-26-14</i></p>
<p>Les concurrents devront se munir d’un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Dans la mesure du possible, en complément du Tableau Officiel en ligne, les concurrents seront informés par un message WHATSAPP (QR code d’inscription en Annexe de toutes nouvelles publications. L’absence de communication via WhatsApp ne pourra pas faire l’objet de demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1)</p>	3.3	<p><i>Competitors must be equipped with a means enabling them to receive these communications. Whenever possible, in addition to the Official Notice Board online, competitors will be informed by a WHATSAPP (QR registration code in Appendix) message of any new publications. This shall not be grounds for request for redress. (This changes RRS 61.1)</i></p>
<p>Les canaux VHF utilisés seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rond 1 : 72. - rond 2 : 78 	3.4	<p><i>The VHF channel used will be:</i> <i>Race Area 1 : 72</i> <i>Race Area 2 : 78</i></p>
<p>Pendant la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.</p>		<p><i>While racing except in an emergency, a boat shall not make voice or data transmissions and shall not receive voice or data communication that is not available to all boats.</i></p>
<p>Un briefing skipper aura lieu chaque jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le rond 1 : au club house du CNMT à 8h10 ; - pour le rond 2 : au carré du port à 8h40. 	3.6	<p><i>Skippers briefing will take place every morning :</i> <i>Race Area 1: 2.4mR 8.10 at the CNMT</i> <i>Race Area 2: at 8.40 at the Carré du Port.</i></p>

PUBLICITE	4	ADVERTISING																						
<p>Les concurrents et les accompagnateurs doivent obligatoirement porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, conformément à toutes les instructions pour son utilisation et sans interférer avec sa fonctionnalité.</p>	4.1	<p><i>Competitors and support persons shall ONLY display advertising provided by the organizing authority with care, seamanship, in accordance with any instructions for its use and without interfering with its functionality.</i></p>																						
SIGNAUX FAITS A TERRE	5	SIGNALS MADE ASHORE																						
<p>Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le carré du port.</p>	5.1	<p><i>Signals made ashore will be displayed on the signal mast on the Carré du Port.</i></p>																						
<p>Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).</p>	5.2	<p><i>When flag "AP" is displayed ashore, the warning signal will not be made less than 45 minutes after AP down. (This changes RRS Race Signals).</i></p>																						
<p>Quand les pavillons « Aperçu sur H » sont envoyés à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port. Ceci modifie Signaux de Course.</p>	5.3	<p><i>When flags "AP over H" are displayed ashore, boats shall not leave the harbour. This modifies Race Signals.</i></p>																						
PROGRAMME DES COURSES	6	SCHEDULE OF RACES																						
<p>Dates des courses et heures du premier signal d'avertissement :</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Heure du 1er signal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Premier signal d'avertissement</td> </tr> <tr> <td>22/05/2025.</td> <td>13h (régate d'entraînement)</td> </tr> <tr> <td>23/5/2025</td> <td>10h</td> </tr> <tr> <td>24/5/2025</td> <td>10h</td> </tr> <tr> <td>25/5/2025</td> <td>10h</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Heure du 1er signal	Premier signal d'avertissement		22/05/2025.	13h (régate d'entraînement)	23/5/2025	10h	24/5/2025	10h	25/5/2025	10h	6.1	<p><i>The scheduled time for the first warning signal for the regatta are:</i></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>First warning signal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22/05/2025</td> <td>10:00 p.m.</td> </tr> <tr> <td>23/5/2025</td> <td>10:00 p.m.</td> </tr> <tr> <td>24/5/2025</td> <td>10:00 p.m.</td> </tr> <tr> <td>25/5/2025</td> <td>10:00 p.m.</td> </tr> </tbody> </table>	Date	First warning signal	22/05/2025	10:00 p.m.	23/5/2025	10:00 p.m.	24/5/2025	10:00 p.m.	25/5/2025	10:00 p.m.
Date	Heure du 1er signal																							
Premier signal d'avertissement																								
22/05/2025.	13h (régate d'entraînement)																							
23/5/2025	10h																							
24/5/2025	10h																							
25/5/2025	10h																							
Date	First warning signal																							
22/05/2025	10:00 p.m.																							
23/5/2025	10:00 p.m.																							
24/5/2025	10:00 p.m.																							
25/5/2025	10:00 p.m.																							
<p>Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.</p>	6.2	<p><i>To alert boats that a race or sequence races will begin soon, the orange starting line flag will be displayed with one sound at least five minutes before a warning signal is made.</i></p>																						
<p>Le dernier jour de la régata, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 13h30.</p>	6.3	<p><i>The last day of the regatta, no warning signal will be made after 01:30 PM.</i></p>																						

PAVILLONS DE CLASSE	7	CLASS FLAGS
<p>Rond 1 : pavillon de classe 2.4mR Rond 2 : Guidon CNMT</p>	7.1	<p>Race area 1 :2.4mR class flag Race area 2 : CNMT flag</p>
ZONES DE COURSE	8	RACING AREAS
<p>Les zones de courses se situeront à Toulon et ses environs. Les classes seront réparties en deux ronds. La classe 2.4mR sera sur le rond 1 et les autres classes sur le rond 2. Les parcours construits auront lieu dans la rade des Vignettes de Toulon. Les parcours côtiers (uniquement rond 2) auront lieu entre le Grand Ribaud (presqu'île de Giens) et le rocher des Deux Frères (La Seyne-sur-mer) conformément à l'annexe 2.</p>	8.1	<p><i>The racing areas will be in the Bay of Toulon and its surroundings. Classes will be allocated to two race areas. 2.4mR class will be allocated to race area 1 and other classes to race area 2. The constructed courses will be held in Bay of Toulon. The coastal courses (only course 2) will be held between the Grand Ribaud (Giens peninsula) and the Rocher des Deux Frères (Seyne-sur-mer) as referenced in Annexe 2 .</i></p>
LES PARCOURS	9	THE COURSES
<p>Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant la couleur des marques, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.</p>	9.1	<p><i>The SI Addendum course diagram show the courses, including the colour of marks, the order in which marks are to be passed, and the side on which each mark is to be left.</i></p>
<p>Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, si possible, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le parcours sera indiqué sur un tableau blanc à l'arrière du bateau comité. Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).</p>	9.2	<p><i>No later than the warning signal, the race committee will indicate the course to be sailed and will display, if possible, the approximate bearing and the length of the first leg. The course will be indicated on a whiteboard at the back of the race committee boat. Constructed course: No later than the warning signal, the committee boat will display D flag to indicate sail course including offset mark. The absence of green flag signifies that the mark is to be left port which modifies the course sound signal.</i></p>

La distance théorique des parcours côtiers est donnée en Annexe 2. Celle-ci ne peut pas faire l'objet de demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).	9.3	<i>The approximate distance of the coastal course is given in the Appendix. This shall not be grounds for request for redress (this modifies RRS 61.1(a)).</i>								
MARQUE	10	MARKS								
Les marques sont décrites en Annexe pour chaque parcours.	10.1	<i>The marks are described in the Appendix for each course.</i>								
Des marques dynamiques à positionnement automatiques par GPS pourront être utilisées. La position théorique ou réelle de la marque ou son déplacement permanent pour un maintien en position ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation ceci modifie la RCV 61.1(a)).	10.2	<i>Dynamic marks with automatic positioning by GPS may be used. The theoretical or actual position of the mark or its permanent displacement to maintain it in position shall not be grounds for request for redress. (this modifies RRS 61.1(a)).</i>								
ZONES REGLEMENTEES DU PORT DE TOULON	11	RESTRICTED AREAS OF THE PORT OF TOULON								
La navigation doit se faire par rapport aux cartes de navigation et aux réglementations de la rade de Toulon (bâtiments militaires, bâtiments civils et navettes), voir annexe 5.	11.1	<i>Navigation must be done in relation to the navigation charts and the regulations of Toulon harbor (military vessels, civil vessels and shuttles).</i>								
LE DEPART	12	START								
La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau viseur à l'extrémité bâbord. Cas Rond 2 : Toute bouée amarrée au comité de course ou viseur fait partie du comité de course ou viseur. Tout bateau franchissant cette zone lors des procédures de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).	12.1	<i>The starting line will be between on two race committee vessels a staff displaying an orange flag on the race committee boat at starboard end and a staff displaying a pink flag on a boat at port end. The area between the committee boat and the mark laid to leeward is forbidden. Any boat sailing in this area during starting procedures will be scored DNS without hearing (this changes RRS A.5.1 and A.5.2)</i>								
Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)	12.2	<i>A boat starting later than 10 minutes after her starting signal will be scored DNS without a hearing. This modifies RRS A.5.1 and A.5.2.</i>								
Procédure de Départ : application de la RCV 26 comme suit :	12.3	<i>Starting Procedure : Rule 26 will apply as follow:</i>								
<table border="1"> <tr> <td>5 min</td> <td>Signal d'Avertissemen</td> <td>Pavillon de classe envoyé</td> <td>1 Signal Sonore</td> </tr> </table>	5 min	Signal d'Avertissemen	Pavillon de classe envoyé	1 Signal Sonore		<table border="1"> <tr> <td>5 min</td> <td>Warning Signal</td> <td>Class Flag displayed</td> <td>1 sound Signal</td> </tr> </table>	5 min	Warning Signal	Class Flag displayed	1 sound Signal
5 min	Signal d'Avertissemen	Pavillon de classe envoyé	1 Signal Sonore							
5 min	Warning Signal	Class Flag displayed	1 sound Signal							

	t				
4 min	Signal réparatoire	Pavillon « P » ou « U » ou « noir »	1 Signal Sonore		4 min
1 min	Minute avant le départ	Amenée du Signal Préparatoire	1 Signal Sonore		1 min
0	Départ	Amenée du pavillon de classe	1 Signal Sonore		0
					Preparatory Signal
					Flag « P » or « I » or « U » or « black » displayed
					Removal Preparatory Signal
					Removal Class Flag
					1 sound Signal
					1 sound Signal
					1 sound Signal
Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course au plus tôt une minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a).				12.4	<i>"If any part of a boat's hull is on the course side of the starting line at her starting signal and she is identified, the race committee may broadcast her sail number on the race VHF channel no earlier than one minute after the starting signal. Failure to broadcast or receive such a VHF transmission shall not be grounds for redress. This changes RRS 61.1(a)."</i>
CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS				13	CHANGE OF THE NEXT LEG OF THE COURSE
Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque : bouée cylindrique gonflable jaune floquée « Métropole Toulon Provence Méditerranée » (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.				13.1	<i>To change the next leg of the course, the race committee will lay a new mark (or move the finishing line) and remove the original mark as soon as practicable. When in subsequent change a new mark is replaced, it will be replaced by an original mark.</i>
En cas de changement de bord de parcours construit, la marque 2 ne sera pas remplacée.				13.2	<i>In case of change of mark 1 at the second loop, mark 2 will not be replaced.</i>
Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis.				13.3	<i>Except at a gate, boats shall pass between the race committee boat signaling the change of the next leg and the nearby mark, leaving the mark on the required mark.</i>
Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.				13.4	<i>The race committee boat signaling a change to one side of the course is a mark.</i>
L'ARRIVEE				14	THE FINISH

<p>Cas rond 1 : La ligne d'arrivée sera entre un mât sur le bateau du comité de course arborant un pavillon orange et un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivé.</p> <p>Cas rond 2 : La ligne d'arrivée sera entre un mât sur le bateau du comité de course arborant un pavillon bleu et la bouée arrivée (voir annexe 1).</p>	14.1	<p><i>The finishing line will be between a staff displaying blue flag on the race committee vessel and a staff displaying a pink flag on the finishing vessel.</i></p>
<p>TEMPS LIMITES</p>	15	<p>TIME LIMITS</p>
<p>Les temps limites sont les suivants :</p> <p><u>Parcours construits rond 1 :</u> Passage de la marque 1 : 30 minutes Passage de la ligne d'arrivée : 100 minutes</p> <p><u>Parcours construits rond 2 :</u> Passage de la marque 1 : 40 minutes Passage de la ligne d'arrivée : 120 minutes</p>	15.1	<p><i>The time limit is:</i></p> <p><u>Constructed course :Race area 1:</u> Time limit to reach mark 1: 30 minutes Time limit to gate: 100 minutes</p> <p><u>Constructed course Race area 2 :</u> Time limit to reach mark 1: 40 minutes Time limit to gate: 120 minutes</p>
<p>Cas des parcours construits : Il n'y a pas de temps limite du premier bateau pour finir. Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 3 minutes par mille nautique (distance inscrite dans le parcours à effectuer) avec un minimum de 60 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.</p>	15.2	<p><i>Boats failing to finish within 30 minutes after the first boat sails the course and finishes will be scored Did Not Finish without a hearing. This modifies RRS 35, A.4 and A.5.</i></p>
<p>SYSTEME DE PENALITE</p>	16	<p>PENALTY SYSTEM</p>
<p>La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.</p>	16.1	<p><i>RRS 44.1 is amended so that the two-turns penalty is replaced by one-turn penalty.</i></p>
<p>Jugement sur l'eau : L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3.</p>	16.2	<p><i>ON the water judging :</i> <i>The appendix Semi-Direct Judging applies and, if provided for in the class rules, the requirements of RRS P5 apply to rule SD3.</i></p>
<p>DEMANDES D'INSTRUCTION</p>	17	<p>PROTESTS AND REQUEST FOR REDRESS</p>

Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information situé sur le carré du port et le tableau officiel virtuel Jury Décisions.	17.1	<i>The protest time limit is 90 min after the finish of the last boat of the last race of the day, or after the Race committee decision not to race during the day whichever is later. The protest time limit will daily be posted on the official notice board situated on the « Carré du port ».</i>
Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à la conciergerie . Les réclamations doivent être déposées au même endroit	17.2	<i>Hearing forms will be available at the Jury office located at the « Conciergerie » shall be lodged in the same place.</i>
Des avis seront affichés au tableau officiel virtuel sous le lien : <u>Jury decisions</u> au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme « témoins. Les instructions auront lieu- au « Club nautique de la marine de Toulon » .	17.3	<i>Notices will be posted on official : Jury decisions Online notice board no later than 30 minutes after the protest time limit to inform competitors of hearings in which they are parties or named as witnesses. Hearings will take place in « Club nautique de la marine de Toulon »</i>
CLASSEMENT	18	SCORING
Application de l'annexe A système de point à minima	18.1	<i>Appendix A : low point system will apply</i>
3 courses doivent être validées pour valider la compétition.	18.2	<i>Three races must be completed to validate the competition.</i>
Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.	18.3	<i>When less than 4 races have been completed, a boat's regatta score will be the total of her race scores.</i>
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes ses courses en retirant sa plus mauvaise course.	18.4	<i>When 4 or more races have been completed, a boat's regatta score will be the total of her race scores excluding her worst score.</i>
REGLES DE SECURITE	19	SAFETY REGULATIONS
Il n'y aura pas d'émargement.	19.1	<i>There will be no check out / in.</i>
[DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.	19.2	<i>[DP] [NP] A boat that retires from a race shall notify the race committee as soon as possible.</i>

<p>Pendant la course, si un membre d'équipage tombe par-dessus bord, le bateau doit :</p> <p>a) Informer immédiatement le comité de course par VHF ou tout autre moyen à sa convenance.</p> <p>b) Tenter de récupérer immédiatement le membre de l'équipage tombé à l'eau.</p> <p>c) Le bateau ne doit pas continuer la course jusqu'à ce que le membre de l'équipage soit de nouveau à bord ou qu'il reçoive des informations que ce membre d'équipage ait été récupéré par un bateau. (voir ci-dessus).</p> <p>d) Le bateau pourra récupérer son équipier pris à bord d'un autre bateau en course ou de l'organisation, et ce sans pénalité. A condition de rester dans la zone et/ou faire route vers le bateau ayant récupéré son équipier.</p>	19.3	<p><i>While racing, if a crew falls overboard, the boat she shall:</i></p> <p><i>a) immediately notify the Race committee on vhf or by any way that she has a crew member overboard and</i></p> <p><i>b) Immediately attempt to recover the crew member.</i></p> <p><i>Any Boat may give immediate assistance.</i></p> <p><i>c) A boat shall not continue to race until the crew member is back on board or she receives the information that the crew member is on board of another boat (see above-</i></p> <p><i>d) As soon as possible, after the crew member is back on board or after receiving the information that the crew member is on board of another boat, the boat shall take a one turn penalty under RRS 44.2</i></p> <p><i>e) If the boat decides to withdraw promptly from the race instead of taking the One turn penalty, her score shall be equal to the number of starters for that race without a hearing. The scoring abbreviation will be "MOB.</i></p> <p><i>f) If the boat fails to take the penalty as soon as possible or if she does not retire promptly, she shall be disqualified without a hearing and will be scored DNE.</i></p>
<p>Les prises de vues par drones et le survol de la zone de course par des drones est interdit sauf dérogation accordée par l'organisateur.</p>	19.4	<p><i>The images filmed by drone during the regatta by drones is forbidden except with the organisers' permission</i></p>
<p>REPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT</p>	2.0	<p>SUBSTITUTION CREW OR EQUIPMENT</p>
<p>[DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.</p>	20.1	<p><i>[DP] Crew or equipment may only be substituted with the written permission of the technical committee, jury, or race committee</i></p>
<p>CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT</p>	21	<p>EQUIPMENTS AND MEASUREMENT CHECKS</p>
<p>Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.</p>	21.1	<p><i>A boat and equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules, as wet clothing rules at the discretion of the technical committee, race committee or international jury.</i></p>
<p>BATEAUX OFFICIELS</p>	22	<p>OFFICIAL BOATS</p>
<p>Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon, voir annexe.</p>	22.1	<p><i>Official boats will be marked as follows: see appendix</i></p>

ACCOMPAGNATEUR	2.3	ACCREDITED TEAM AND SUPPORT PERSONS/VESSELS
<p>Les bateaux accompagnateurs doivent, depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rester en dehors des zones où les bateaux courent • Ne pas rentrer dans la zone de course définie par le parcours <p>Ne pas être à moins de 150 m d'un bateau en course et de la ligne de départ et d'arrivée</p>	23.1	<p><i>Support boats shall, during the period between the first warning signal of the first fleet in a race and the finish of the last boat in the last fleet in that race:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Remain outside the racing areas</i> • <i>Do not cross the racing area defined by the course diagram</i> <p><i>Do not stay closer than 150 m to any sailing boat and from any point defining the starting and finish line</i></p>
La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.	23.2	<i>The FFVoile regulations governing the conditions under which attendants may take part in competitions will apply.</i>
EVACUATION DES DETRITUS	2.4	RUBBISH DISPOSAL
Les déchets devront être conservés à bord des bateaux ou confiés aux bateaux-accompagnateurs	24.1	<i>Litter may be placed on board of support boats.</i>
EMPLACEMENTS	25	LOCATIONS
Les bateaux concurrents et accompagnateurs doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.	25.1	<i>Boats must be kept in their allocated positions when in the harbour.</i>
DECISION DE COURIR	26	DECISION TO RACE
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).	26.1	<i>It is the responsibility of each sailor to decide to participate in a race or to continue racing.</i>
PRIX	27	PRIZES

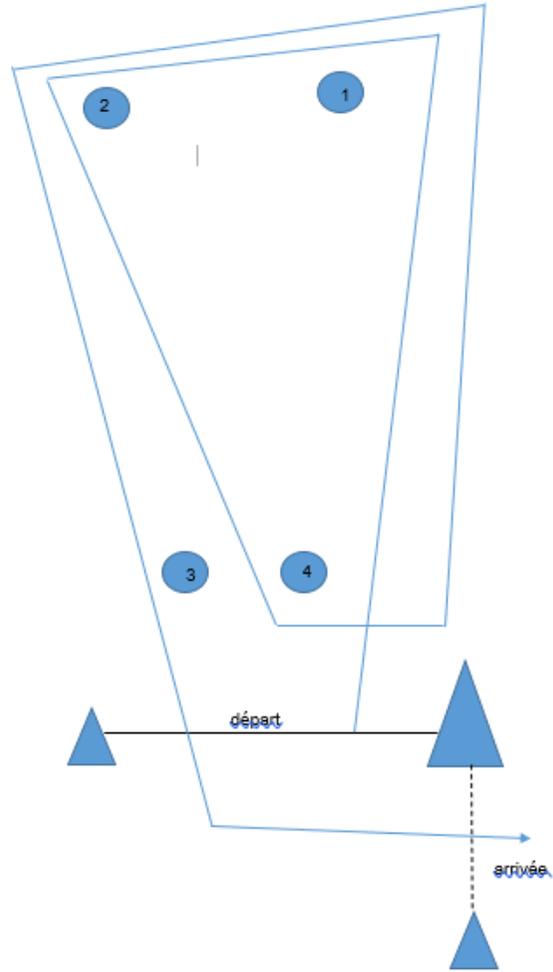
<p>Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque rond.</p> <p>Arbitres désignés Président du comité de course rond 1 : Gil Bernabeu Président du comité de course rond 2 : Patrick Jeannot Présidente du jury : Corinne Aulnette Assesseurs : Abel Bellaguet, Robin Desserouer et Isabelle Barbeau</p>	27.1	<p><i>Prizes will be awarded to the first 3 of each class A/B and first 3 of C/D/E/class.</i></p> <p><i>Designated referees</i> <i>Race committee: Patrick Jeannot</i> <i>Jury chair : Corinne Aulnette</i> <i>Jury members : Abel Bellaguet, Isabelle Barbeau and Robin Desserouer</i></p>
---	------	---

ANNEXE 1

Parcours construits : Constructed course

Parcours n°1/Course n°1

Nom Name	Ordre de passage	Schedule of start	Bouées Mark
1	<p>Départ-entre le bateau comité à tribord et le bateau viseur à babord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouées 1 et 2 à laisser à babord • Porte entre les bouées 3 et 4 • Bouées 1 et 2 à laisser à babord • Bouée 3 à laisser à babord • Arrivée entre <ul style="list-style-type: none"> ○ Rond 1 : le bateau comité et le bateau arrivée ○ Rond2 : le bateau comité et la bouée arrivée. 	<p>Start between starboard committee boat and boat/mark which you leave to port.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mark 1 and 2 left to port • Gate is between 3 and 4 • Mark 1 and 2 left to port • Mark 3 left to starboard • Finish between : <ul style="list-style-type: none"> ○ Race area 1 committee boat and fish boat ○ Race area 2 committee boat and finish/boat mark 	<p>1-2-3-4 – arrivée (rond 2) Tétraédriques jaunes/Yellow</p>



ANNEXE 2 Appendix 2
Parcours côtiers Coastal Course

Position de marques de parcours / Position of course marks

LEXIQUE

BD = Babord = Port

TB = Tribord = Starboard

Ligne de Départ/ Arrivée = Starting/Finishing line

La position des marques est approximative et ne pourra donner lieu à aucune demande de réparation

The marks position is approximate and will not be ground for redress

NOM / description	Latitude N	Longitude E	Sonde	Type de Marque
Bouée de dégagement	Cap et distance du depart affiché sur le com de course ainsi que côté de franchissement.			Bouée tétraédrique jaune
GR1- feu scintillant vert	43°5.415	5°57.555	39 m	Latérale TB Charpente verte
GR2 -feu scintillant rouge	43°4.569	5°57.561	47m	Latérale BD Charpente Rouge
GR3- Feu Eclat Vert 4S	43°5.633	5°56.532	25m	Latérale TB charpente verte
Ste Marguerite avec croix St André	43°5.344	5°59.604	45m	Bouée spéciale charpente jaune. Feu éclat Jaune période 4 sec
Marque 1	43°6.221	5°56.339	12 m	Bouée tétraédrique jaune
Marque 2	43°5.830	5°55.842	11 m	Bouée tétraédrique jaune
Marque 3	43°6.136	5°59.677	20 m	Bouée tétraédrique jaune
Marque 4	43°3.821	5°57.047	50 m	Bouée tétraédrique jaune
Marque 5	43° 4.731	6° 4.882	20 m	Bouée tétraédrique jaune
Porte R (milieu)	43°5.956	5°57.365	30 m	2 Bouées tétraédriques jaunes
2 Frères (rochers)	43°05.887	5°52.085	-----	36m hauteur
RIBAUD (île)	43°1.126	6°8.594	-----	52 m hauteur

Fourmigues (rochers)	43°02.386	6°04.167	-----	Balise spéciale 14m hauteur
-----------------------	-----------	----------	-------	-----------------------------

RAPPEL SECURITE :

ARRETE PREFECTORAL N°019/2018

Dans un rayon de 100 mètres autour d'un pavillon signalant la présence d'un plongeur, il doit être maintenu en permanence une vitesse appropriée garantissant la sécurité du plongeur ; en tout état de cause, cette vitesse sera limitée à 5 nœuds. Cette dernière disposition s'applique également autour d'une bouée de couleur vive signalant la présence d'un chasseur sous-marin.

ARRETE PREFECTORAL N° 016/2017

Zone interdite en grande rade (presqu'île de Saint-Mandrier) La navigation des navires et des engins immatriculés est interdite dans la zone délimitée par le trait de côte et une ligne reliant les points de coordonnées géodésiques suivants : 43° 05, 071' N - 005° 56, 290' E / 43° 05, 120' N - 005° 56, 290' E / 43° 04, 960' N - 005° 56, 830' E / 43° 04, 860' N - 005° 57, 020' E / 43° 04, 410' N - 005° 57, 250' E / 43° 03, 910' N - 005° 56, 670' E / 43° 04, 230' N - 005° 56, 280' E

CAHIER DE PARCOURS COTIERS
TOULON PROVENCE REGATTA 2025

PARCOURS N°1 – longueur environ 15 Milles

Départ ; **marque 2 à TB** ; **marque 1 à TB** ; Porte R ; **marque 3 à TB** ; **marque 5 à BD** ; **marque 3 à BD** ; Porte R ; Arrivée .

PARCOURS N°2 - Longueur environ 20 Milles

Départ ; **marque 2 à TB** ; **marque 1 à TB** ; Porte R ; **marque 3 à TB** ; **STE MARGUERITE à TB** ; **GR2 à TB**, **marque 4 à TB**, **2 FRERES à BD**, **marque 4 à BD**, **GR2 à BD**, **STE MARQUERITE à BD**, **marque 3 à BD**, Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°3 - Longueur environ 18 Milles

Départ ; **marque 2 à TB** ; **marque 1 à TB** ; Porte R ; **marque 3 à TB** ; **RIBAUD à BD** ; **marque 5 à BD** ; **marque 3 à BD** ; Porte R ; Arrivée.

PARCOURS N°4- Longueur 27,5 Milles

Départ ; **marque 2 à TB** ; **marque 1 à TB** ; Porte R ; **marque 3 à TB** ; **STE MARGUERITE à TB** ; **GR2 à TB**, **marque 4 à TB** ; **2 FRERES à BD** ; **marque 5 à BD** ; **marque 3 à BD** ; Porte R ; Arrivée.

PARCOURS N°5- Longueur environ 17,2 Milles

Départ ; **marque 3 à BD**, Porte R ; **GR1 à TB** ; **STE MARGUERITE à TB** ; **marque 5 à BD** ; **STE MARQUERITE à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°6- Longueur environ 25 Milles

Départ ; **marque 3 à BD**, Porte R ; **GR1 à TB** ; **STE MARGUERITE à TB** ; **FOURMIGUES à BD** ; **RIBAUD à BD** ; **marque 5 à BD** ; **STE MARQUERITE à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°7- Longueur environ 28 Milles

Départ ; **marque 3 à BD**, Porte R ; **GR1 à TB** ; **STE MARGUERITE à TB** ; **GR2 à TB**, **marque 4 à TB** ; **2 FRERES à BD** ; **marque 5 à BD** ; **STE MARQUERITE à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°8- Longueur environ 16 Milles

Départ ; **GR3 à TB** ; **GR1 à TB** ; **FOURMIGUES à BD** ; **marque 5 à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°9 - Longueur environ 20 Milles

Départ ; **GR3 à TB** ; **GR1 à TB** ; **FOURMIGUES à BD**, **marque 5 à BD**, **FOURMIGUES à TB** ; **STE MARQUERITE à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°10 - Longueur environ 23 Milles

Départ ; **GR3 à TB** ; **GR1 à TB** ; **GR2 à TB**, **marque 4 à TB**, **2 FRERES à BD**, **marque 5 à BD** ; Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°11- Longueur 26 Milles

Départ ; GR3 à TB ; GR1 à TB ; STE MARQUERITE à TB ; GR2 à TB ; marque 4 à TB ; 2 FRERES à BD ; marque 5 à BD ; R ; Arrivée

STE MARQUERITE à BD ; Porte R ;

PARCOURS N°12- Longueur environ 15 Milles

Départ, marque 1 à TB , Porte R, STE MARQUERITE à TB, marque 5 à BD, marque 3 à BD, Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°13- Longueur environ 25 Milles

Départ ; marque 1 à TB ; Porte R ; STE MARQUERITE à TB ; RIBAUD à BD ; marque 5 à BD ; marque 3 à BD ;

Porte R ; Arrivée

PARCOURS N°14 - Longueur 23,7 Milles

Départ ; marque 3 à BD ; Porte R ; marque 3 à BD ; Porte R, marque 3 à BD ; Porte R ; marque 3 à BD ; Porte R ; à BD ; Porte R ; Arrivée

marque 3 à BD ; Porte R ; marque 3

PARCOURS N°15 - Longueur 22,6 Milles

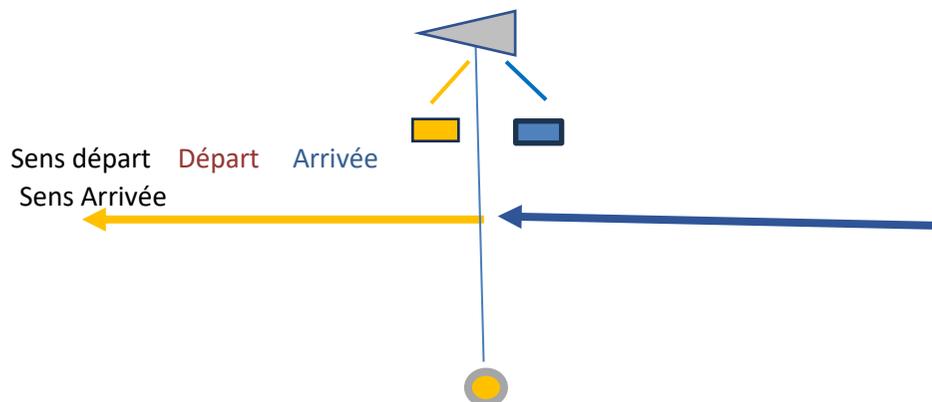
Départ, marque 2 à BD ; Porte R ; marque 3 à BD, Porte R ; marque 3 à BD, Porte R ; marque 3 à BD ; Porte R ; BD ; Porte R, Arrivée

marque 3 à BD ; Porte R marque 3 à

PARCOURS N°16 - Longueur 22,6 Milles

Départ, Porte R ; STE MARQUERITE à BD ; Porte R ; Arrivée.

ZDA = ZONE ligne DEPART/ARRIVEE



Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

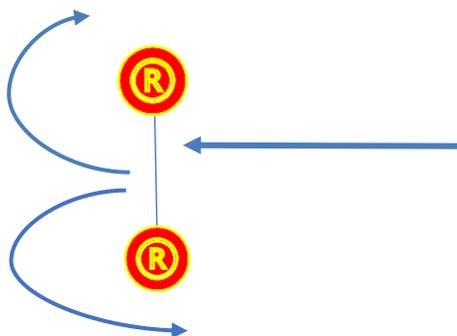
Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant «La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.».

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

Porte R, marque 3, marque 4, Ste Marguerite, Fourmigues, Ribaud, 2 Frères.

PORTE R : passage entre les deux bouées
Contourner au choix par la droite ou la gauche



ANNEXE 3 Appendix 3 Jugement semi-direct

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 61, 63.2, 63.6, 63.7, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau. **NE METTRE CE PARAGRAPHE QUE SI APPLIQUÉ.**

SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.

SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer

- en hélant « Proteste » et
- en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.

Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.

SD3 Quand un bateau enfreint

- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
- la RCV 31, ou
- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
- la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,

le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2

SD4 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou
- ne l'effectue pas correctement, ou
- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.1.

SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf

- selon SD4, ou
- selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV 2 est également susceptible d'avoir été enfreinte..
- selon la RCV 61.4(b)(2) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou selon la RCV 61.4(b)(5) si la RCV 2 a été enfreinte

Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

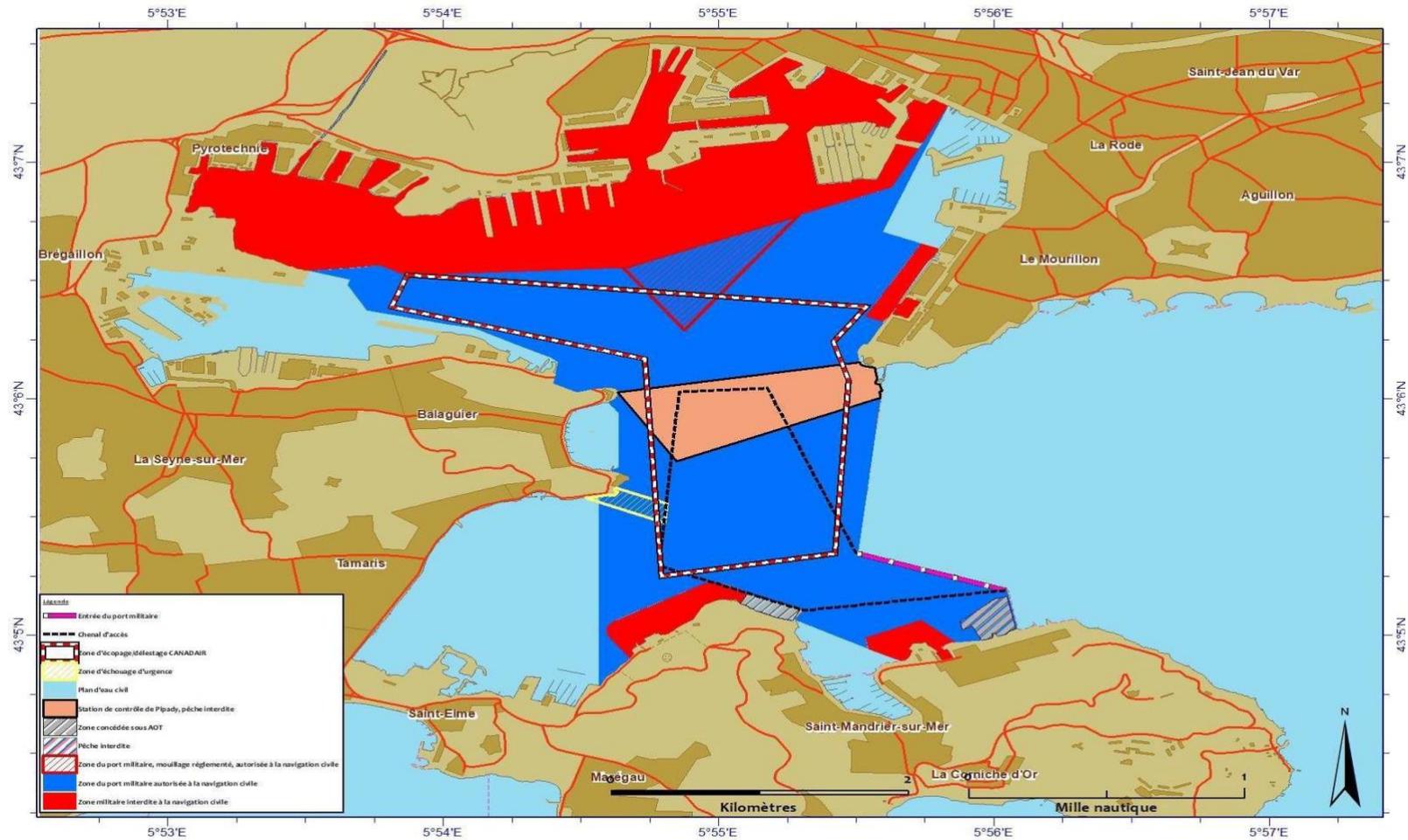
SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 61.4(b)(1))

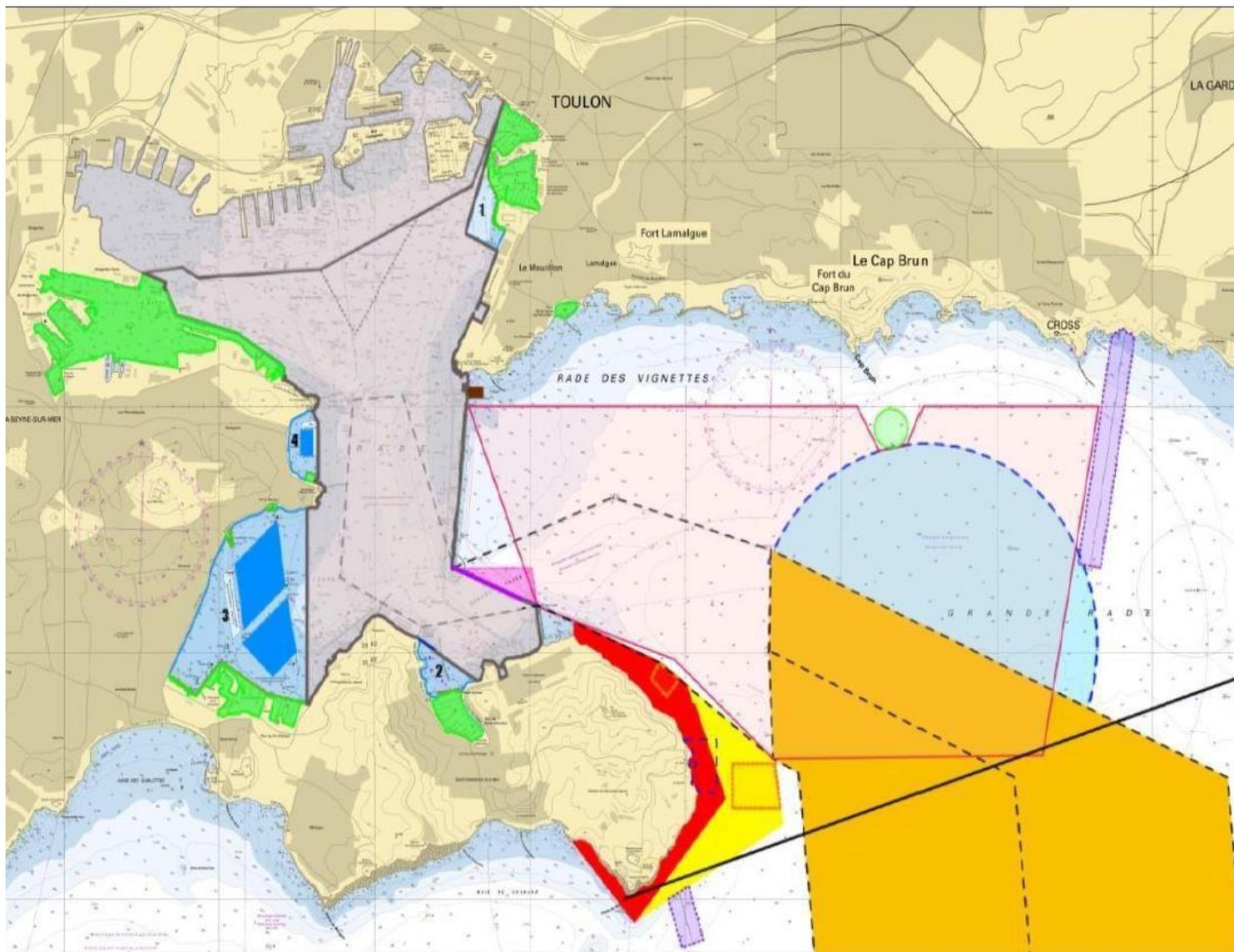
SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

Annexe 4/ Appendice 4
Pavillons organisation et QR Code Whatsapp équipage

	Couleur Flamme	Inscription
Mouilleur	Rose	MOUILLEUR (en noir)
Référent sécurité	Rouge	SECURITE (en noir)
Référent sécurité	Vert	COURSE MARSHAL
Bénévole sécurité	Orange	SECURITE (en noir)
Voilier zone de course	Vert fluo	/
Jury	jaune yellow	JURY (en noir)
Comité + viseur	Rose	/
Presse	Violet	PRESSE (en noir)
Partenaire	Bleu	PARTENAIRE (en noir)
Tender	Rouge	/

Annexe V Zones interdites à la navigation / No-sailing zone





LÉGENDE

-  Entrée port militaire
-  Port militaire
-  Port civil
-  Chenal d'accès
-  Périmètre du chenal d'accès interdit à la pêche
-  Chenal d'accès obligatoire pour les navires transportant des hydrocarbures/substances dangereuses (arrêté préfectoral 365-2021 du 28 décembre 2021)
-  Eaux maritimes interdites à la navigation, au mouillage, à la plongée sous-marine et à la pêche
-  Eaux maritimes interdites au mouillage, à la plongée sous-marine, au dragage et à la pêche
-  Secteurs exclus des dérogations accordées aux pêcheurs professionnels locaux (pêche interdite)
-  Secteur soumis à restrictions dans le cadre des dérogations accordées aux pêcheurs professionnels locaux
-  Eaux maritimes des concessions de cultures marines
-  Eaux maritimes dangereuses à la plongée sous-marine
-  Zone d'écopage
-  Zones interdites au mouillage (arrêté préfectoral 041-2005 du 07 juillet 2005)
-  Zone obligatoire de mouillage pour les navires soumis à autorisation de mouillage (arrêté préfectoral 025-2023 du 16 février 2023)
-  Zone interdite à la plongée sous-marine


**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fond cartographique extrait des cartes du SHOM

Ne pas utiliser pour la navigation



**Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028**

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d’appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris
– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.